



De la BRI au 1^{er} DPJ

le tour de magie enfin expliqué !

Pour réaliser correctement un tour de magie, il faut une bonne mise en scène. Cela permet de distraire l'attention du spectateur. Voyons un exemple concret :

Le chef de service de la BRI PP a récemment été visé dans une série de tracts syndicaux d'une particulière véhémence, portant des accusations fortes à son encontre et réclamant des mesures immédiates. Devinez quoi ? Dans les heures qui suivaient, l'annonce tombait: ce chef de service va quitter son poste. Abracadabra !

Nous vous proposons de décrypter le tour de magie qui vient de s'opérer en vous présentant notre théorie. Pour commencer, il y a fort à parier que l'administration de la PP était parfaitement informée de tensions au sein de la BRI PP et de leur cause. Elle a donc très probablement convenu d'un arrangement avec le principal concerné, en se mettant d'accord pour qu'il quitte son poste au prochain mouvement. Cette information en poche, il devient aisé de monter une action syndicale consistant à vociférer et exiger un changement qui va arriver à coup sûr.

Cela arrange tout le monde : démonstration de force pour les organisations syndicales concernées ; l'administration peut se targuer d'un dialogue social habilement placé sous son contrôle. Le tour de magie était parfait, à un détail près : le départ d'un poste entraîne l'affectation sur un autre, en l'occurrence le 1^{er} DPJ, prochainement disponible. Les personnels concernés ne l'entendant pas ainsi, ils se renseignent donc auprès de syndicats sur ce qu'il faut faire pour éviter cette arrivée, mais là il n'y a plus de démonstration de pouvoir magique.

A présent, regardons les choses sous un angle différent. Officiellement, il n'y a aucune faute, aucun manquement reproché à l'intéressé. C'est là le point clef de notre démonstration. Vu les accusations portées, pourquoi personne n'a réclamé d'enquête administrative ? Ce départ, célébré comme une victoire, camoufle le fait que la solution choisie consiste à gérer un problème potentiel en se contentant de le déplacer au lieu de le régler. Ce n'est pas une victoire. C'est une mise en scène visant à accompagner une décision.

L'Union des officiers est mandaté par des officiers du 1^{er} DPJ pour défendre leurs intérêts. A cette fin, nous restons fidèles à notre méthodologie, qui consiste à faire respecter les règles. Comme dans tout autre service, si nos adhérents rencontrent des difficultés managériales fautives, **notre organisation saisira aussitôt l'IGPN afin d'établir une enquête administrative et ainsi tirer la situation au clair.**

C'est la procédure, tout le monde est égal devant elle.

